



Association France Palestine Solidarité

David Lappartient
Union Cycliste Internationale (UCI)
Allée Ferdi Kübler 12
1860 Aigle
Suisse

Paris, le 16 mai 2024

N°réf : 51-24

Objet : encore plus qu'auparavant, l'équipe israélienne Israël Premier Tech n'a pas sa place sur les grandes courses cyclistes internationales.

Monsieur le Président de l'Union Cycliste Internationale,

Le 1er mars 2022, l'Union Cycliste Internationale a mis les équipes cyclistes russes et biélorusses au ban du cyclisme mondial pour sanctionner les pays coupables de l'invasion de l'Ukraine. Cette décision légitime s'appuyait sur le droit international et en particulier sur l'article 2, paragraphe 4, de la charte de l'ONU condamnant l'acquisition de territoires par la guerre.

Considérés comme non responsables de la politique agressive menée par le pays dont ils sont citoyens, les cyclistes russes et biélorusses étaient cependant admis à participer aux compétitions sous bannière neutre.

Qu'en sera-t-il de l'équipe cycliste israélienne Israël Premier Tech ?

Autant la brutalité de l'intervention militaire d'Israël à Gaza, ses multiples violations du droit international que son acharnement à refuser et empêcher un État palestinien viable questionnent la légitimité de la présence de cette équipe sur les grandes courses internationales.

Si la question se pose c'est d'abord parce que depuis 1948 Israël ignore systématiquement toutes les résolutions onusiennes lui enjoignant de se conformer au droit international.

La résolution 194 autorisant le retour des réfugiés palestiniens expulsés en 1948, la résolution 242 condamnant l'occupation militaire de la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza, la résolution 2334 dénonçant la colonisation de la Cisjordanie dont Jérusalem-Est, toutes sont restées lettre morte.

Si la question se pose c'est aussi parce qu'il n'est plus possible d'ignorer qu'Israël exerce à l'encontre du peuple palestinien dans son ensemble un régime d'apartheid.

Entre 2021 et 2022, les grandes ONG de défense des droits humains, B'Tselem, Human Rights Watch et Amnesty International ont analysé et exposé le régime d'apartheid israélien, régime d'oppression et de domination instauré par Israël faisant cohabiter entre la mer Méditerranée et le Jourdain deux populations aux droits inégaux selon les statuts qu'Israël assigne aux uns et aux autres.

Israël se rend coupable depuis des décennies de crimes de guerre (colonisation de peuplement, annexion de territoire, assassinat et enfermement de population civile) et de crimes contre l'humanité (déplacement forcé de population, crime d'apartheid).

Si la question se pose c'est enfin parce que pèse maintenant sur Israël le soupçon de crime de génocide.

Le 26 janvier 2024 la Cour Internationale de Justice a considéré le risque de génocide à Gaza suffisamment plausible pour accepter de l'examiner. De fait, les victimes des bombardements israéliens se comptent en dizaines de milliers, plus de 35 000, à la date du 14 mai 2024, majoritairement des femmes et des enfants. Presque deux millions de personnes déplacées de force survivent dans des camps de toile, sous les décombres, affamées, buvant de l'eau putride, ne pouvant être soignées, poussées vers la frontière égyptienne sans être assurées d'échapper aux bombardements. Dans ce qu'il reste des hôpitaux on ampute, même les enfants, sans anesthésie faute d'en disposer. Tout cela parce qu'Israël empêche la quasi-totalité des produits de première nécessité et l'aide humanitaire d'entrer dans la bande de Gaza.

Si donc la question se pose, la réponse est sans appel : une équipe cycliste représentant un État d'apartheid qui viole le droit international, le droit international humanitaire et est soupçonné de génocide ne peut avoir sa place parmi les équipes qui courent sur les compétitions internationales.

Comme d'autres États violant le droit international, l'État d'Israël n'a pas sa place parmi les nations cyclistes. Comme les cyclistes russes et biélorusses, les cyclistes israéliens doivent pouvoir y participer, mais uniquement sous bannière neutre.

Imposer cette sanction aujourd'hui sera une contribution importante au respect du droit international pour aller vers une paix juste et durable en assurant la justice et la sécurité à tous. Cela permettra de sortir d'un deux poids deux mesures de plus en plus insupportable

reproché aux pays occidentaux par une large partie du monde dont des citoyens et citoyennes de plus en plus nombreux des pays occidentaux.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour en discuter.

Dans l'attente d'une réponse à cette lettre, nous vous adressons nos salutations.



Anne Tuillon
Présidente de l'Association France Palestine Solidarité